

# NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

115 N° 1 1993

Le Catéchisme de l'Église Catholique.  
Genèse et profil

J. HONORÉ ((Mgr))

p. 3 - 18

<https://www.nrt.be/fr/articles/le-catechisme-de-leglise-catholique-genese-et-profil-248>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# Le Catéchisme de l'Église Catholique\*

## GENÈSE ET PROFIL

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que la décision de composer un Catéchisme pour l'Église universelle fut prise par Jean-Paul II au terme du Synode d'octobre 1985, ratifiant l'une des conclusions proposée par le rapporteur, le Cardinal Danneels<sup>1</sup>. L'idée d'un tel document était dans l'air depuis déjà quelques années ; elle avait fait du chemin après le Synode de 1977, qui l'avait écartée. S'il se heurtait encore à certaines résistances, issues surtout des sphères de théologiens et de spécialistes de la catéchèse, le projet d'un catéchisme commun semblait gagner du terrain<sup>2</sup>. En plusieurs pays d'Europe : Allemagne, Belgique, France, Espagne..., les évêques avaient publié des catéchismes destinés d'abord à promouvoir l'intelligence de la foi, mais aussi à proposer des références unifiées, afin de favoriser une plus grande cohésion des connaissances religieuses chez les catéchistes et les fidèles. Il n'est pas impossible non plus qu'au regard de maints évêques de l'assemblée synodale, le projet d'un Catéchisme Universel se révélât d'autant plus souhaitable que leur apparaissait paradoxalement plus éclatée dans leurs pays respectifs la culture traditionnelle, qui devait servir de matrice à un langage de la foi approprié. Le Cardinal Danneels ne faisait-il pas écho à cette attente en parlant d'un « nouvel effort dans l'évangélisation et dans une catéchèse intégrale et systématique »<sup>3</sup> ?

Quoi qu'il en soit, Jean-Paul II donnait son aval à la conclusion du Synode en s'adressant quelques mois plus tard aux cardinaux et aux

---

\* *Catéchisme de l'Église Catholique*, Paris, Mame/Plon, 1992, 24 × 17, 676 p., 139 FF.

1. Cf. Rapport final de synthèse, présenté par le Cardinal Danneels et voté par l'Assemblée synodale de 1985. Le texte relatif au *Catéchisme* fait partie des suggestions proposées par le Synode et votées l'une après l'autre ; cf. DC 83 (1986) 39. Voir sur le Synode : *Synode extraordinaire. Célébration de Vatican II*, Paris, Cerf, 1986.

2. L'opposition venait alors et vient encore de théologiens et de spécialistes attachés à une recherche soucieuse de l'inculturation de la foi et donc de son langage diversifié selon les aires linguistiques ou ethniques des Églises locales. Voir l'article très critique de G. ADLER, *Vers un catéchisme universel. Fantômes et réalités*, dans *Études* 367 (1987) 95-104. La revue *Concilium* n°224 (1989) a consacré une livraison au projet du *Catéchisme universel* sous le titre *Catéchisme universel ou inculturation*.

3. DC cité p. 1, p. 39.

membres de la Curie<sup>4</sup>. Prenant à son compte le souhait exprimé d'un Catéchisme pour l'Église universelle, il annonçait la création prochaine d'une Commission chargée d'en assurer la réalisation, selon les objectifs et les critères généraux qui avaient été précisés par le Primat de Belgique dans son rapport au Synode. Rappelons ici ce dernier texte : il sera la référence majeure dans les réunions de travail qui se succéderont tout au long des cinq années qu'exigera la mise en chantier du *Catéchisme* jusqu'à son achèvement.

On souhaite très généralement que soit rédigé un catéchisme ou exposé global (*compendium*) de toute la doctrine catholique *tant sur la foi que sur la morale*, qui serait comme un point de référence pour les catéchismes ou exposés globaux qui sont composés dans les divers pays. La présentation de la doctrine doit être telle qu'elle soit *bibli-que et liturgique*, présentant une doctrine *intégrale* et en même temps *adaptée à la vie actuelle des chrétiens*<sup>5</sup>.

C'est donc ce texte fondateur du Synode qui servira, en quelque sorte, d'*instrumentum laboris* pour préciser les nombreuses et parfois complexes requêtes d'un cahier des charges soumis à la diligence des responsables de la rédaction et de la Commission Pontificale d'évêques créée pour l'examen et l'approbation des textes.

En effet, si le Pape avait confié à la Congrégation de la Doctrine de la Foi et à son Préfet le choix des évêques rédacteurs et l'organisation technique du projet, il se réservait la désignation des évêques appelés, dans le cadre d'une Commission Pontificale, à constituer l'instance de jugement et de décision<sup>6</sup>. Cette structure des responsabilités, à ses deux niveaux, celui de la rédaction et celui de la décision, allait, sous la conduite du Cardinal Ratzinger, se révéler au cours des travaux à la fois souple, harmonieuse et efficace.

4. Discours à la Curie le 28 juin 1986. Jean-Paul II évoque les priorités définies par le Synode ; cf. *ibid.*, p. 362.

5. *Ibid.*, p. 39. Le 28 juin 1986, Jean-Paul II reprend, en les confirmant, ces propositions du rapport Danneels. Il demande en particulier que « la préparation du catéchisme soit faite dans le style et de la manière souhaités par les Pères synodaux et selon les exigences pédagogiques, psychologiques et techniques de la société et de la culture modernes » (*ibid.*, p. 769). Nous soulignons.

6. La composition de cette Commission fut publiée dans l'*Osservatore Romano* du 11 juin 1986 (cf. *ibid.*, p. 696). Dans son discours à la Curie le Pape avait précisé : « en ce qui concerne la rédaction du projet, il a semblé important de la confier à un groupe restreint mais représentatif de pasteurs des divers continents et de responsables compétents de la Curie romaine » (*ibid.*, p. 768). Les évêques rédacteurs, au nombre de sept, comptaient un Argentin, un Chilien, un Américain du Nord, un Britannique, un Espagnol, un Italien et un Français, auxquels fut adjoint un théologien expert de la tradition orientale. Les rédacteurs reçurent leur accréditation en mai 1987, quelques mois après avoir commencé leurs travaux.

## I. - Le cahier des charges

La première tâche consista donc à définir ce que nous avons appelé le cahier des charges. La déclaration synodale, en donnant quelques critères, laissait néanmoins ouvertes plusieurs questions, assez fondamentales pour qu'une réponse leur fût apportée avant même d'engager le travail rédactionnel.

Ces questions étaient les suivantes :

- quels étaient précisément les *destinataires* du Catéchisme ? Les évêques, bien sûr. Mais pour quels besoins ? Et ces besoins n'étaient-ils pas, à un plan distinct de celui des docteurs de la foi, ceux des acteurs de la catéchèse dans les diocèses ? Et même, au-delà de ces spécialistes, les attentes des fidèles eux-mêmes ?

- le Synode parle-t-il de catéchisme ou de *compendium* ? Les deux termes sont-ils équivalents ? Comment comprendre ce qui les distingue et qui va commander le travail ? D'autre part, la question du style de rédaction ne manque pas de se poser : doit-il prendre la forme attestative ou argumentaire ?

- il est fait état d'un exposé englobant la « *totalité* de la doctrine catholique aussi bien en matière de foi que de morale ». Comment entendre cette requête ? Comment la traduire dans un exposé intégrant tout l'essentiel des réalités de la foi et de la vie des *Christifi-deles* ?

- outre les pôles biblique et liturgique, la déclaration synodale évoque l'ouverture à une certaine modernité (*vitae hodiernae fidelium accommodata...*). Ici encore, quel sens et surtout quelles limites convient-il d'assigner à cette modernité ? S'agit-il d'actualiser l'expression et le vocabulaire de la foi ? S'agit-il de renouveler l'approche des vérités du Credo et surtout celle des données morales en fonction des problématiques issues en particulier des sciences humaines ? Ou s'agit-il plus simplement d'être attentif aux traits généraux d'une évolution du monde et d'une vision de l'homme telles que le Concile de Vatican II les avait lui-même évoquées et qui forment le fond de teint de ses grands documents ?

Au cours des premiers débats, d'abord centrés sur le texte du Synode repris par le Saint-Père dans son discours à la Curie, d'autres problèmes vinrent à émergence. La discussion sur le contenu posa le problème de l'*organicité* du futur catéchisme. Sous un double aspect. Le premier touche l'articulation, c'est-à-dire le développement et le plan des diverses parties ; pour relier celles-ci entre elles, faut-il un thème central, une idée directrice, ce qu'on pourrait appe-

ler un fil conducteur, du type de celui qu'utilise le *Catéchisme pour Adultes* des évêques de France, qui exploite le thème biblique de l'Alliance ? D'autre part, on ne peut poser la question de l'organicité, sans poser aussi celle de la *hiérarchie des vérités*, c'est-à-dire du rapport entre eux des divers enseignements doctrinaux contenus dans le catéchisme et surtout de la connexion de chacun avec le noyau constitutif de la foi chrétienne elle-même.

Il apparut également à ce stade encore très informel des travaux que l'on ne pouvait se distancier des sources magistérielles, et singulièrement de celles du Concile de Vatican II. Sans prétendre que le nouveau *Catéchisme* serait celui de Vatican II, comme le *Catéchisme Romain* du XVI<sup>e</sup> siècle l'avait été de Trente, ne devait-on pas maintenir sa rédaction sur le cap du dernier concile ?

Enfin, plusieurs cardinaux de Curie le rappelèrent avec force, pouvait-on imaginer ce catéchisme sans la double dimension *missionnaire* et *œcuménique*, qui est justement partout présente dans les documents conciliaires ?

Il fallut plusieurs réunions initiales de la Commission et des rédacteurs pour ouvrir les voies d'une solution à chacune de ces questions. Ce qui aida le plus sûrement à clarifier le débat, ce fut la présentation, par les rédacteurs, de premiers textes assez sommairement élaborés, qui servirent de cible à la réflexion. Ces « textes martyrs », selon le joli mot de l'un des membres de la Commission, permirent de sortir du débat théorique et de mieux évaluer ce qui était réalisable et ce qui ne l'était pas.

### *Les principes de rédaction*

Les points qui suivent furent considérés comme acquis. Ils serviront de *préalables rédactionnels* pour la suite des travaux et pour la critique permanente des textes.

a. Si le *Catéchisme* avait pour premiers destinataires les évêques, c'était pour leur offrir un document de référence à l'usage des responsables des instruments de catéchèse dans les diocèses. Par-delà ces derniers, le catéchisme serait à la disposition des fidèles.

b. Il fut entendu que le terme de « catéchisme » (avec le sous-titre de *compendium* ?) serait maintenu. En évitant bien sûr la formulation par questions et réponses. En présentant les vérités de la foi et les requêtes de la vie morale sous la forme d'énoncés visant à l'affirmation plus qu'à la démonstration, à la vigueur dans l'expression plus qu'à la preuve.

c. Quant au développement, il devait obéir à une tradition catéchétique commune, celle qui se rencontre en particulier dans le *Catéchisme Romain*, qui distribue sa matière autour de trois axes : symbole apostolique, sacrements et liturgie, loi morale, auxquels s'ajoute comme en épilogue le commentaire du *Pater*. On n'avait donc pas à se soucier d'un fil directeur ou d'un thème de synthèse. Il suffisait de tout référer à *la foi de l'Église qui atteste son credo, le célèbre, le témoigne et le prie*.

d. La même priorité donnée à l'universel imposait une grande réserve à l'égard de toute contrainte de pensée ou de style qui, sous prétexte de *modernité*, risquerait de trop sacrifier aux modes culturelles, dont on sait qu'elles sont fragiles et changeantes. On devait rejoindre le contexte d'aujourd'hui, non pour baliser la rédaction, mais pour y discerner l'aspiration profonde de la conscience humaine reconnue et identifiée au sein des *mundanae varietates* et des problèmes nouveaux posés par le développement des sciences et les changements de société.

e. D'abord très attentive au principe de la hiérarchie des vérités, la Commission se montra, à l'épreuve des textes, moins catégorique dans sa requête. Si, en effet, le principe doit être maintenu, son application s'avère délicate dans la mesure où certaines vérités de la foi, parce qu'elles sont, dans leur énoncé même, les fruits du développement, ont besoin d'une plus grande explicitation. Par contre, la Commission se montra très sourcilleuse pour éviter, dans l'élaboration des textes, toute allégeance à l'égard de l'une ou l'autre des écoles de théologie ou des systèmes récents d'exégèse.

Avouons-le. C'est, il fallait s'y attendre, au fur et à mesure que se déroula la tâche d'écriture et que se réunirent les évêques de la Commission avec ceux du Comité de rédaction pour la révision critique des versions successives du projet, que se révéla le point d'équilibre entre toutes les requêtes qui viennent d'être rappelées et dont il faut dire qu'elles furent présentes à chacune des étapes de contrôle et de mise au point.

## II. - Les trois phases des travaux

Ce sont justement ces étapes dans la réalisation du projet qu'il convient maintenant de brièvement présenter :

– de janvier 87 à octobre 88 : première phase des travaux et mise au point de la version dite *Projet révisé* :

- d'octobre 88 à septembre 90 : seconde phase, avec la consultation des évêques, l'étude des réponses et la mise au point du texte dit *Textus emendatus* ;
- de septembre 90 à février 92 : phase terminale qui voit le texte franchir ses deux ultimes statuts : *Praedefinitivus* et *Definitivus* ;
- l'année 92 est celle de l'achèvement du projet, avec sa reconnaissance et sa promulgation par Jean-Paul II, le 25 juin, en attendant l'impression et la diffusion du *Catéchisme* en décembre.

### *L'étape du Projet révisé*

Les premières ébauches furent tentées par les évêques rédacteurs dès leur convocation à Rome en janvier 1987. Chacune des trois parties du *Catéchisme* fut confiée à une équipe de deux évêques assistés de plusieurs experts de la Congrégation de la Foi. Progressivement, au cours des mois qui suivirent, le projet initial prit forme ; il fut soumis à l'examen de la Commission Pontificale en mai 1988. Entre temps, le Cardinal Ratzinger, qui présidait toutes les rencontres, avait appelé le P. Christophe Schönborn, dominicain de Fribourg en Suisse, pour lui confier la charge de secrétaire en vue d'assurer la coordination entre les équipes de travail ainsi que l'harmonisation des textes<sup>7</sup>. Plusieurs réunions des évêques rédacteurs, des experts et du secrétaire furent alors nécessaires pour atteindre l'homogénéité des textes et leur équilibre. Ne fallait-il pas une version assez mûre pour être soumise à une consultation universelle après avoir reçu l'aval des membres de la Commission Pontificale ?

On avait dû revoir les premières copies, déjà amendées au cours de plusieurs navettes entre les rédacteurs et les experts. C'est ainsi que la première partie, qui traite du *Credo*, exigea d'être revue dans sa présentation du fait religieux et du péché originel ; d'autre part, l'exposé du mystère du Christ relevait trop d'une « christologie d'en bas ». Quant à la seconde partie, les deux sections qui la constituaient étaient trop contrastées par le style et le contenu pour ne pas appeler une refonte. Enfin la partie morale, malgré une approche concise et concrète de l'éthique évangélique, était en volume trop inférieure aux autres parties et offrait de nombreuses lacunes.

---

7. Dès le début, le Cardinal Ratzinger, maître d'œuvre du *Catéchisme*, avait prévu la désignation d'un Secrétaire général. Elle devenait indispensable avec l'avancement des textes du projet. Ce fut le mérite du P. Christophe Schönborn, maintenant auxiliaire de l'Archevêque de Vienne, d'entrer très vite *in medias res* et de tenir les rênes de chacune des rédactions.

Les quinze mois qui séparèrent le printemps de 88 de l'automne 89 furent employés à préparer la version du *Projet révisé* destinée à être transmise pour consultation à tous les évêques. Une réunion de la Commission Pontificale en février 89 avait permis une nouvelle évaluation des textes. Avant de se séparer, les évêques de la Commission, après avoir donné leurs suggestions et corrections (en particulier l'ajout d'une quatrième partie sur la prière), confièrent au Cardinal Président le soin d'achever la mise au point du *Projet* et de procéder à son envoi à tous les Ordinaires. Prête en septembre de la même année, la version du *Projet révisé* fut imprimée et envoyée à ses destinataires. La phase de consultation était engagée.

### *La consultation des évêques*

Adressé en trois langues (anglais et espagnol, le français étant langue de référence), le document provisoire, parfaitement imprimé sur le beau papier des presses vaticanes, était assorti d'un questionnaire. Les évêques étaient priés d'exprimer, en groupe ou individuellement, leurs sentiments quant à la réception du projet et leur appréciation de chacune des parties. Ils avaient aussi, s'ils le souhaitaient, à proposer leurs amendements (*modi*). Certains n'y manquèrent pas ; pour l'anecdote, on signale tel prélat américain, qui prit la peine d'envoyer plus de 1.200 *modi*, soit une proportion de quatre corrections par page. Un délai de cinq mois était donné, afin de permettre, au-delà de cette limite, le classement des réponses et leur interprétation en vue d'une nouvelle rédaction.

En fait, le tiers des évêques envoya une réponse<sup>8</sup>. Ce qui représente quelque 24.000 amendements ou *modi*. Grâce à l'équipement technique dont se dota la Congrégation pour la circonstance, en particulier un dispositif de logiciels parfaitement au point, l'immense dossier des réponses à la consultation put être maîtrisé. Les résultats d'ensemble furent présentés par le secrétaire au début d'une session de travail qui retint les rédacteurs à Frascati, non loin de Rome, aux premiers jours de juillet de l'année 1990.

Ce qui apparut d'abord, c'est que les courbes d'appréciation du *Projet révisé* étaient demeurées stables à mesure que s'était accru le chiffre des réponses. C'était toujours le même pourcentage dans une estimation qui, selon des critères appropriés, permettait de départager les réponses qui formaient une minorité de refus ou de sévère cri-

---

8. L'un des membres de la Commission, familier des consultations de la Curie, donna l'assurance du taux parfaitement honorable de la consultation pour le *Catéchisme*.

tique (environ 10%) et celles qui allaient de l'acceptation à l'approbation explicite. Une autre conclusion, rassurante pour les rédacteurs, c'est que la version provisoire du *Projet* était très largement accréditée comme texte pouvant servir de base à la rédaction définitive du *Catéchisme*. Si le jugement d'ensemble était « globalement positif » selon l'expression du secrétaire, des améliorations devaient être néanmoins apportées concernant soit l'économie générale du document, soit le libellé de tel ou tel passage de l'une ou l'autre des quatre parties. Dans les limites de cet article, il n'est pas possible de reproduire toutes ces critiques. La plus incisive fut celle qui concernait la partie morale. Malgré l'effort de rédaction dont il a déjà été parlé, de nombreux évêques trouvaient les fondements dogmatiques de la morale trop peu développés, la catéchèse des commandements trop étroite, les énoncés des prescriptions éthiques trop négatifs, voire imprécis. Manifestement, cette partie morale du catéchisme réclamait une révision approfondie.

### *La morale en procès*

Ne s'étonneront de la sévérité de cette critique de la morale que ceux qui ignorent tout des débats que rencontrent aujourd'hui, dans les sphères de la pensée et singulièrement dans celles de la théologie, la thématique de la loi et de la conscience, celle de l'obligation morale et du champ ouvert aujourd'hui à l'éthique par l'évolution des mœurs et le progrès des sciences biologiques. Nous avons vu que l'un des critères rédactionnels était celui d'une écriture qui devait toujours se tenir à distance des positions prises par les diverses écoles théologiques. Les données morales devaient faire l'objet d'un exposé neutre par rapport à celles-ci et donc incontesté. Mais justement, c'est le fait d'en rester à des énoncés objectifs et universels de la vie morale qui, *au nom même du principe invoqué*, est contesté aujourd'hui par de nombreux moralistes. On ne manque pas, en effet, de suspecter cette présentation de la morale comme relevant d'un a priori tout aussi partial et donc contestable que les systèmes qu'elle prétend exclure.

Le *Projet révisé* — qui en sera surpris ? — n'avait guère tardé à se répandre au-delà des sphères épiscopales et universitaires. Des indiscretions — calculées ? — donnèrent aux médias l'occasion de se déchaîner. Une dépêche de l'agence de presse AFP, à la veille de Pâques, n'hésita pas à présenter le *Catéchisme* comme un catalogue de nouveaux péchés mortels, une sorte de pénitentiel mis à jour, en par-

ticulier pour sanctionner les fautes contre l'ordre public et la solidarité sociale<sup>9</sup>. Plus sérieusement, aux U.S.A. s'engagea dans le même temps une sorte de campagne dirigée contre le *Catéchisme universel*, la partie morale étant tout particulièrement visée. Dès la réception du texte provisoire, un Comité ad hoc constitué d'évêques, en lien avec de nombreux experts, avait été désigné ; après quelques semaines, ce Comité produisit un vaste rapport dont les conclusions, fort négatives à l'égard de tout le *Catéchisme*, furent très largement diffusées à l'étranger<sup>10</sup>. Ce rapport épiscopal restait toutefois dans les limites d'une critique sévère, mais positive. Celui que diffusèrent les participants d'un colloque de Georgetown University (Washington), qui se tint à Woodstock, dépassa les bornes de la décence intellectuelle et de la saine polémique. Du *Projet révisé*, il ne restait plus rien. Sur un ton désinvolte et agressif, parfois à la limite du sarcasme, sans prendre la moindre peine pour entrer dans la visée du projet, nos censeurs liquidaient en un tour de main (ou de plume) près de trois années d'efforts et de travaux. La morale, surtout, semblait avoir excité le mépris et la colère iconoclaste des gens de Woodstock<sup>11</sup>.

### *Une nouvelle rédaction*

Cette péripétie n'arrêta point le travail d'inventaire et d'analyse des *modi*. Un rendez-vous avec la Commission était projeté pour le mois de septembre 1990. Le secrétaire de rédaction devait y présenter le bilan de la consultation et les propositions rédactionnelles décidées à la session de Frascati. Au terme de cette rencontre, les évêques de la Commission donnèrent mission aux rédacteurs d'achever, en tenant compte des *modi*, la mise en forme définitive de la première et de la seconde partie du *Catéchisme*, de terminer la rédaction de la quatrième et de hâter la refonte de la partie morale. Il fut également décidé de faire appel au concours de théologiens moralistes en mesure de pondérer les multiples *modi*, dont certains

9. Les pouvoirs publics en France venant, aux vacances pasciales de 1990, de prendre des mesures sévères de limitation de vitesse, l'occasion était trop belle pour donner du *Catéchisme* le visage le plus pragmatique, mais aussi le plus inattendu. La partie morale étant seule digne d'intérêt, elle se vit réduite à la dimension d'un répertoire de « nouveaux péchés sociaux »...

10. Il ne semble pas que le rapport du Comité ad hoc établi par la Conférence épiscopale des U.S.A. ait finalement reçu l'aval officiel et public de celle-ci. Pourtant, il connut sur le champ une vaste diffusion.

11. La publicité ne fut pas absente non plus du colloque de Woodstock. Les textes en ont été très vite transmis en plusieurs traductions. Dès le mois de juin 1990, on pouvait se saisir de la position des experts d'Outre-Atlantique à partir de six rapports diffusés sous forme ronéotée.

étaient contradictoires, et d'assurer ainsi l'aboutissement de cette troisième partie. Une crainte s'exprima néanmoins : celle de voir le texte s'enfler au-delà des limites raisonnables et le *compendium* de la foi devenir une encyclopédie...

Mais revenons à la partie morale. Il fallut répartir les quelque 9.000 *modi* entre les responsables de la nouvelle rédaction. L'auteur de ces lignes, directement impliqué dans cette refonte, peut en évoquer ici les points les plus névralgiques. D'abord, dans la section consacrée aux fondements de la morale chrétienne, l'intégration de la doctrine tridentine de la justification, qui devait trouver sa place à cet endroit du *Catéchisme*. Ensuite une articulation plus nette des rapports entre loi naturelle et loi évangélique, entre morale des vertus et morale des commandements, entre béatitudes et perfection morale<sup>12</sup>. En outre, un certain nombre de thèmes éthiques, tout particulièrement le développement de plusieurs commandements, appelait des précisions qui, pourtant, devaient éviter la casuistique. Aux historiens futurs les archives révéleront les difficultés rencontrées pour certains énoncés, ceux par exemple qui concernent la légitime défense et la peine de mort, la défense de la paix et le fléau de la guerre, les prescriptions de la justice sociale... Le libellé n'en fut acquis qu'au terme de laborieux échanges, qui se poursuivirent tout au long des dernières rencontres de la Commission et jusqu'à l'ultime phase de rédaction du *Catéchisme*<sup>13</sup>.

### *Vers l'achèvement*

Quoi qu'il en soit, tandis que la quatrième partie parvenait à son terme, la partie morale passait bientôt de son statut de *textus emendatus* à celui de *praedefinitivus*, déjà atteint par les première et seconde parties. On s'était interrogé sur l'opportunité d'une nouvelle consultation des évêquats<sup>14</sup>. Mais la Commission avait été un-

12. Une minorité d'évêques, de tous pays, exprima le souhait que soit abandonné le cadre du Décalogue pour l'exposé de la morale chrétienne. On ne jugea pas opportun de suivre ce souhait, qui s'écarte de la tradition de la catéchèse de la vie morale bien établie dans l'Église.

13. Il faut ici mentionner la perplexité des rédacteurs, tout au moins dans les derniers temps, devant l'annonce imminente d'une encyclique du Saint-Père consacrée précisément à la morale. Bien qu'il semblât que cette encyclique, dont le titre était déjà connu, *Splendor veritatis*, ne traiterait que des fondements de la morale, on pouvait hésiter non sur la conformité des textes du *Catéchisme*, mais sur leur expression et peut-être même sur leur thématique générale.

14. Le désir d'une nouvelle consultation fut exprimé surtout par des évêques d'Amérique du Nord.

nime pour la refuser. Outre les frais considérables d'une nouvelle édition et de son envoi, le *Catéchisme* eût pris un retard considérable, alors même que la contrainte des navettes et des révisions successives avait déjà imposé des délais d'impression et d'édition bien au-delà des dates prévues<sup>15</sup>.

On s'interrogea aussi sur l'ampleur du volume et du poids qu'allait présenter ce nouveau-né de l'édition religieuse. Grâce à la diligence du secrétaire de rédaction, on fit un sévère dégraissage en chacune des parties; suppression des doublets, allègements et suppressions de citations, les «en-bref» plus condensés... permirent de ramener le Catéchisme aux dimensions d'un fort in-octavo de 500 pages.

### *Les «en-bref»*

Nous n'avons pas encore parlé des en-brefs, qui constituent une des particularités du livre. On sait que la préoccupation pédagogique avait été très présente à la rédaction du *Catéchisme Romain* qui, destiné d'abord aux pasteurs, abondait en conseils et directives pour la prédication. Partagé par les évêques et les cardinaux de la Commission Pontificale, ce même souci didactique était familier au Comité des rédacteurs. Après plusieurs échanges, il sembla que la solution la plus séduisante et la plus appropriée serait d'annexer en fin de chapitre des énoncés rappelant, en un style simple et direct, la doctrine exposée plus haut. Ces énoncés devaient offrir des références privilégiées et des éléments de formulation aux responsables des ouvrages de base. L'avenir dira si cet objectif, qui a exigé des rédacteurs un effort constant d'expression et de concision, a été atteint, réalisant ainsi l'un des buts que le Synode de 1985 s'était proposés: assurer la communion ecclésiale grâce à la cohésion du langage dans l'annonce et l'intelligence de la foi catholique<sup>16</sup>.

### *Dernières précisions*

Les dernières séances de la Commission se donnèrent du temps pour mettre au point plusieurs dispositions en vue de la présentation, de l'édition et de la diffusion du texte. Parmi ces dispositions,

15. Le Pape lui-même, dans son discours à la Curie (cf. *supra* nn. 4 et 5), avait indiqué l'échéance de la promulgation du *Catéchisme* en évoquant le Synode de 1990 (cf. DC, cité n. 1, p. 768). En fait, un délai de deux années a été nécessaire.

16. Initialement, la création d'un glossaire, contenant tout l'essentiel des mots du vocabulaire chrétien, avait été envisagée. La crainte de voir l'usage de ce glossaire doubler celui des «en-bref» et même de supplanter le *Catéchisme* conduisit à abandonner le projet.

il faut retenir *le recours à l'Écriture Sainte*. Dès les premières ébauches du *Projet révisé*, le problème avait surgi. Comment, dans le corps du volume, doivent figurer les multiples citations scripturaires ? Quelle proportion donner à celles de l'Ancien Testament par rapport à celles du Nouveau ? On pouvait d'autant moins éluder ces questions que l'une des plus sévères critiques, issues des milieux théologiques lors de la consultation, avait été justement le recours trop utilitaire et trop pragmatique aux livres saints ; les rédacteurs étaient suspectés de considérer ceux-ci non comme le lieu de la Parole, mais comme des lieux de référence légitimatrice<sup>17</sup>. La question fut donc posée de savoir si une telle critique, pour légitime qu'elle soit au plan d'une réflexion herméneutique, garde la même pertinence au plan de la pratique catéchétique, qui est moins soucieuse d'un argumentaire de la foi que de son énoncé. Cette distinction, qui est sagesse, inspira la réponse des rédacteurs. Ils demandèrent néanmoins à une équipe d'exégètes de se prononcer sur chacune des citations, envisagée à la fois dans sa teneur textuelle et dans la validité de son insertion.

### III. - Face à l'avenir

Née déjà, comme nous l'avons dit, au temps du *Projet révisé*, la critique précédente risquera bien de renaître avec la publication du *Catéchisme*. Elle ne sera pas la seule. Il faut s'attendre à une réception plus que mitigée tant de la part de ceux qui, depuis le début, contestent l'initiative au nom du principe de l'inculturation que de la part de certains qui, au titre d'un irrédentisme de pensée, la dénoncent comme une nouvelle ingérence du magistère romain. Est-il pourtant besoin de préciser qu'à chacune des étapes de leur travail les rédacteurs du *Catéchisme* ont gardé l'extrême conscience des difficultés et des objections que pourrait rencontrer une entreprise qui a pour elle l'agrément des instances souveraines dans l'Église et qui semble rejoindre le souhait au moins implicite d'une partie notable du Peuple de Dieu, comme le montre aujourd'hui la diffusion exceptionnelle de la version française du *Catéchisme* depuis le 16 novembre 1992 ?

---

17. On repère ici l'une des critiques majeures du rapport du Comité ad hoc des évêques américains, reprise sans ménagement par le colloque de Woodstock, qui n'hésite pas à écrire qu'au regard du *Catéchisme* « on dirait que le renouveau biblique n'a jamais eu lieu » (*sic*).

*Attentes et promesses*

Mais le problème n'est plus de savoir si le Synode de 1985 a été trop téméraire en proposant à Jean-Paul II l'ouverture du chantier d'un *Catéchisme pour l'Église universelle*. Celui-ci existe et il faudra désormais compter avec lui. Le problème est celui du rendez-vous de ce *Catéchisme* avec l'avenir. Répondra-t-il non seulement aux souhaits exprimés par le Synode, mais aussi à l'attente des pasteurs et des catéchistes qui, par fonction, devront être ses premiers destinataires ? Par son approche du mystère chrétien, le recours qu'il fait aux sources de la foi ecclésiale, par son langage même, le nouveau *Catéchisme* offre-t-il une expression assez précise et assez concrète du Symbole pour permettre aux baptisés de s'appropriier pour eux-mêmes un enseignement qui leur permette de « rendre compte de leur espérance » (1 P 3, 15) ? D'autre part, selon le vœu formel du Synode, confirmé par le Pape, paraîtra-t-il au regard de ses futurs lecteurs suffisamment « adapté à la vie des chrétiens d'aujourd'hui » ? Enfin, l'exposé de la vie morale, évitant après de multiples retouches toute rhétorique et tout subjectivisme, propose-t-il de la *sequela Christi* une vue assez dynamique et assez vivante pour apparaître comme un appel évangélique à la sainteté ?

D'autres questions ne manqueront pas de se poser, qui touchent la sensibilité œcuménique, surtout en milieu réformé. Et aussi celles qui rejoignent la sensibilité missionnaire, avec ce qu'elle porte en elle d'attention et de vigilance à l'égard des cultures et des ethnies. À ces deux plans, on estimera sans doute que le *Catéchisme* n'en dit pas assez. On jugera peut-être encore que, dans sa forme délibérément attestative de la foi, il est trop peu persuasif et argumentatif pour entraîner la conviction. N'hésitons pas non plus à penser que d'aucuns ne le trouveront pas assez prophétique, surtout dans le champ de l'anthropologie et de la morale. Bien qu'il se veuille dans la logique et l'esprit de Vatican II, auquel il fait maints emprunts, on pourra lui faire grief de confondre, en matière conciliaire, la répétition et l'inspiration...

Au terme de leurs travaux, rédacteurs et membres de la Commission ont eu un sentiment vif de ces limites et de ces manques. L'apparente simplicité de l'objectif, qui était de dire la foi catholique, constitue leur excuse et leur justification, même si la mise en œuvre a révélé une complexité plus grande encore qu'elle n'était prévue. Chaque nouveau pas exposait au risque sans cesse côtoyé soit de s'enliser dans la technicité des sources et de l'expression, soit de se réfugier dans le simplisme de la pensée et des mots.

*Nova et vetera*

En terminant, nous voudrions esquisser les quelques points sur lesquels le *Catéchisme* apporte, sinon des innovations, du moins un éclairage renouvelé.

Au plan dogmatique, il convient de signaler le bel équilibre d'une christologie qui assume l'enseignement des évangiles pour donner tout son relief souhaitable à la personne du Verbe Incarné. On ne peut nier qu'une christologie nicéenne et éphésienne, comme celle qui est ici déployée, est capable d'assimiler l'essentiel des requêtes auxquelles prétend répondre une christologie d'en bas, pour reprendre la fameuse et récente distinction des théologiens modernes<sup>18</sup>. Il faut également noter le développement sur l'Église, qui intègre de façon harmonieuse les enseignements de Vatican II. Non seulement le *Catéchisme* reprend, en les étoffant, les grands symboles scripturaires évoqués dans la Constitution *Lumen gentium*, mais il présente une catéchèse de ce que l'on appelait naguère les notes de l'Église, qui va bien au-delà de l'argument apologétique et qui constitue une approche beaucoup plus juste du mystère ecclésial.

C'est, du reste, cette catégorie du mystère, très présente au cœur de la tradition des Pères de l'Église, qui donne la clef de lecture des pages liminaires de la seconde partie. Il n'est pas excessif de penser que c'est la première fois, dans l'histoire catéchétique d'Occident, que la liturgie sacramentelle est présentée dans sa *dimension mystagogique*. L'inspiration puisée au florilège des Églises orientales, surtout de rite byzantin, ouvre les perspectives à la fois pneumatologiques et eschatologiques, qui confèrent à toute cette section une indéniable densité doctrinale et spirituelle ; celle-ci se retrouve d'ailleurs dans la quatrième partie du *Catéchisme* consacrée à la prière.

Sur le registre de la vie morale, comment ne pas être sensible aux articles consacrés aux conditions de la conduite éthique imposées par les changements de la vie sociale et le progrès des techniques ? Si les prescriptions du *Catéchisme* relatives à la sexualité et au respect de la vie se conforment aux lois et aux normes énoncées dans les documents récents du magistère, elles ne peuvent que contribuer à donner plus de relief à celles-ci, tout en aidant à les resituer dans le cadre d'une dynamique de la vie morale, où *la conscience personnelle* du chrétien et l'appel à suivre le Christ sont en étroite connivence.

18. Voir en particulier l'ouvrage de W. KASPER, *Jesus der Christus*, Mainz, Matthias-Grünwald-Verlag, 1974 ; trad. fr. *Jésus le Christ*, Paris, Cerf, 1991, p. 373.

En ce qui concerne les requêtes qui commandent les thérapies à l'origine et au terme de l'existence, le don d'organes..., le *Catéchisme* permet de mieux entrer dans la pensée anthropologique de l'Église, héritée de l'Évangile, qui assure leurs fondements à ses positions morales. Plusieurs références à des questions très actuelles : la limitation de vitesse, l'esprit de compétition et de performance, par exemple ; mais aussi la préoccupation écologique, le respect des animaux..., appuyés sur une théologie de la création, offrent des repères au discernement moral tout en évitant la casuistique ou la simple morale du permis et du défendu.

Dans le sillage de l'enseignement récent des papes relatif à la justice sociale, le septième commandement développe ses articles à partir du principe très nettement affirmé — et sans doute là encore pour la première fois dans un sommaire catéchétique — de la destination universelle des biens de la création. Les appels les plus explicites à la justice et à la solidarité entre les nations, l'amour préférentiel pour les pauvres, trouvent ici leurs marques et leur justification morale. Enfin signalons, dans cette rubrique trop brève des apports nouveaux, les textes qui amorcent une réflexion sur la déontologie des médias.

### *En conclusion*

On en conviendra. Dans un document dont la nature même est de répondre à une requête d'universalité, à la fois par son contenu et par son expression, c'est un exercice difficile de prétendre rejoindre la modernité. Les rédacteurs du *Catéchisme* ont souvent dû renoncer à un style qui eût donné plein droit à l'actualité, mais qui eût risqué de sacrifier la pérennité des catégories de la foi à une certaine contingence de la pensée et du langage, que l'on sait, surtout en Occident, toujours mobiles et vulnérables.

Il est vrai aussi, nous l'avons dit à plusieurs reprises dans cet article, que ce *Catéchisme de l'Église Catholique*<sup>19</sup> cherche moins à convaincre et à persuader qu'à témoigner et à attester. Il dit la foi de l'Église sans prétendre à une autre assurance que celle de la tenir d'une tradition deux fois millénaire, dont il multiplie les échos et les références. En cela, il diffère du *Catéchisme pour Adultes*, publié par les évêques français il y a deux ans, qui vise davantage à montrer comment la foi au mystère chrétien se situe devant les mentalités et

---

19. C'est au cours de la dernière rencontre des évêques de la Commission, en février 1992, que fut prise la décision de donner à l'ouvrage le titre de *Catéchisme de l'Église Catholique*.

les situations que rencontre aujourd'hui la conscience humaine affrontée à l'incroyance. Du document français, notre *Catéchisme* se distingue également en ce sens qu'il n'a pas cherché son fil d'Ariane. Il ne s'est pas construit autour d'un principe de synthèse ou d'axe coordinateur. Toujours par souci d'universalisme, il maintient la trame de la trilogie catéchétique (les douze articles du Symbole apostolique, les sept sacrements et les dix commandements), demeurée constante depuis le II<sup>e</sup> siècle jusqu'aux temps modernes.

Maintenant le *Catéchisme*, promulgué par Jean-Paul II le 26 juin dernier, est paru. Sa publication constitue en soi un événement, au sens de ce mot qui désigne ce qui provoque les hommes et les contraint à prendre parti, bref à faire l'histoire. Fût-il livré aux exégèses et aux commentaires les plus opposés, le document romain sera comme un lien paradoxal entre ceux qui, au-delà de leurs différences d'estimation et d'accueil, partagent les convictions d'une foi commune que le *Catéchisme*, dans le principe même de son existence, tend à signifier. Il est ainsi au service de cette communion ecclésiale qui fut au premier plan de la réflexion et des déclarations du Synode de 1985, retrouvant l'une des intuitions majeures de Vatican II. Par ce qu'il est en lui-même et par tout son propos, le *Catéchisme de l'Église Catholique* est un instrument privilégié de communion pour les églises locales entre elles et avec l'Église Mère qui est à Rome.

F-37011 Tours Cedex  
9, rue des Ursulines  
B.P. 1117

Jean HONORÉ  
Archevêque de Tours

**Sommaire.** — C'est au Synode des évêques de 1985 que fut adopté le projet de rédiger un catéchisme de l'Église universelle. L'article détaille les étapes de l'élaboration de ce texte et les difficultés qu'il rencontra. Il évoque ensuite son impact sur la vie de l'Église et signale l'éclairage renouvelé qu'il apporte sur plusieurs points.